

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 05 AVRIL 2018

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE., adjoints, M. BLANCHARD, C.RIBIERE, M. TEISSIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, J. DELARBRE, O. FONTVIEILLE conseillers municipaux.

Absente excusée : T.MOLENDI

Procurations : C. BERNOIN à J. VEYRAT ; S. ROUVIERE à M. BLANCHARD

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Intervenante : Isabelle LE CONTE, secrétaire de mairie.

Ordre du jour

PROJET REGIONAL DE SANTE

L'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) dans le cadre du projet régional de santé, demande aux collectivités de lui faire part de leur avis sur ce projet. L'assemblée après avoir discuté sur les propositions, renonce à procéder au vote et remet la délibération à la prochaine séance du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Isabelle LE CONTE, comptable communale, présente au conseil municipal réuni sous la présidence de J. VEYRAT, 1er adjoint, le compte administratif de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 ainsi qu'il suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde
TOTAL DU BUDGET	1 169 608,64	1 450 622,35	281 013,71
Fonctionnement (sf 002)	418 487,20	567 584,35	149 097,15
Investissement (sf 001)	751 121,44	682 543,91	-68 577,53
002 Résultat reporté N-1		11 631,00	11 631,00
001 Solde d'inv. N-1		188 863,09	188 863,00
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	418 487,20	579 215,35	160 728,15
Investissement	751 121,44	871 407,00	120 285,56

APPROBATION COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice budgétaire 2017 dressé par Madame ALBEROLA, Trésorière principale à Uzès et après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion susvisé et constate l'identité des valeurs.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2017

Après avoir reçu les explications détaillées sur le compte administratif 2017 par Isabelle LE CONTE, et sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter totalement le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2017 (160 728,15 €) à la couverture des dépenses de d'investissement.

REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE SCOLARISATION

Le maire propose au Conseil Municipal de définir les charges de scolarisation pour les communes ne relevant pas du RPI de la Vallée de la Tave à 205 € par élève. Ce tarif correspond aux charges de gestion courante et comprend la charge de 20 € par élève pour les activités périscolaires versées à l'USEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette répartition.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir pris connaissance de la proposition de Jérôme Veyrat 1^{er} adjoint, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions suivantes et d'autoriser le maire à inscrire cette dépense au budget 2018.

USEP (20 € X 53 élèves) : 1060 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : 400 €
LOISIRS ET CREATION : 100 €
LES AINES DE LA VERNEDE : 500 €
COMITE DES FETES : 1200 €
AMIS SANS FRONTIERES : 100 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018

Isabelle LECONTE, secrétaire de mairie, présente et explique le budget primitif.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce budget 2018 avec les taux de taxes locales inchangés :

Taxe d'Habitation : 12,79 %,
Taxe Foncière Bâti : 13,67 %
Taxe Foncière Non Bâti : 46,33 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget et le maintien des taxes locales, ci-dessus énumérées.

Ce budget se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 578.943 €
Recettes de fonctionnement : 578.943 €
Dépenses d'investissement : 703.138 €
Recettes d'investissement : 703.138 €

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget primitif 2018.

MARCHE NOCTURNE

Le maire explique à l'assemblée que l'Office du Tourisme d'Uzès et le Comité de Promotion Agricole proposent à la commune d'organiser un marché nocturne le vendredi 20 juillet 2018. Comme chaque année, la commune devra mettre à disposition des tables et bancs pour la restauration du public, l'alimentation électrique pour les exposants, ainsi qu'une animation musicale.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter cette manifestation et de désigner un délégué pour signer la convention avec l'office du tourisme et le comité de promotion agricole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et délègue Mme Mireille Giannuzzi afin de signer la convention.

ACHAT DE PARCELLES SITUEES SUR CHEMIN DES CADENEDES

Le maire explique à l'assemblée que, dans le cadre de la régularisation du tracé du chemin des Cadenèdes, la commune propose à M. ESCOFFIER, M CHAPELLE et M FOERHLE d'acheter les parties de leurs parcelles se trouvant sur le chemin des Cadenèdes. Il rappelle que cette transaction est la régularisation d'une situation existant depuis plus de 30 ans.

Après découpage effectué par un géomètre expert, les terrains représentent 218 m², 64 m² et 13 m² de surface. La transaction a été estimée par les parties à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette régularisation et autorise le maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par le notaire de la commune.

RENFORCEMENT ELECTRIQUE BTA, POSTE PUJOL

Le maire explique à l'assemblée que le SMEG projette de réaliser le renforcement du poste basse tension PUJOL (8 clients mal alimentés ont été recensés).

Les travaux consistent au remplacement des câbles torsadés en 70² par des câbles en 150² sur 160 ml et le remplacement du transformateur 100 KVA par un modèle de 160 KVA.

Le projet s'élève à 37 200,00 € TTC, sans participation de la commune. Par contre, des frais d'étude sont à prévoir pour un montant de 2597,96 TTC si le projet venait à être refusé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise le maire à signer la convention s'y afférant.

EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUITE A AUTORISATION D'URBANISME

Le maire explique à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2009, la collectivité locale en charge de l'urbanisme a dès lors qu'il y a délivrance d'une autorisation d'urbanisme, la charge du paiement des travaux d'extension du réseau public d'électricité nécessaires par un projet d'aménagement ou de construction. La répartition est la suivante : 60 % pour la commune et 40 % pour ENEDIS..

La dépense à engager dans ce cadre pour l'autorisation d'urbanisme PC 03027918R0001 est de 4273 € HT. (5.247,76 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la contribution financière pour l'extension du réseau public d'électricité, route de Cavillargues, par ENEDIS, pour un montant total de 5.247,76 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- **Obligation Légales de Débroussaillage (OLD)** : Un courrier va être envoyé aux propriétaires et locataires des maisons situées à moins de 200 mètres d'un massif boisé leur demandant de respecter les OLD. Des contrôles pourront effectués ultérieurement par la mairie et les agents de l'Office National des Forêts.
- **Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)** : A la demande de la Préfecture, un service public DECI doit être créé. Ce service aura la charge des contrôles des bornes à incendie de la commune et d'enrichir une base de donnée partagée avec les Services Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il est envisagé que ces contrôles soient mutualisés sur plusieurs communes et délégués à un prestataire (sujet à l'étude).